

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan n°6 12 janvier 2016

Présents :

Nom	Structure
<b>Collège des usagers</b>	
CENDRÉ Eric	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône
RASPILLER Marlène	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
MONNIER Claude	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
PERNEY Gilbert	UFC Que Choisir Besançon Franche-Comté
HANNOTIN Marc	UR fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté
CHANTERANE Damien	CRPF Franche-Comté
BEAUME Colette	URIAP Syndicat Régional des Exploitants d'Etangs de Franche-Comté/Bourgogne
<b>Collège des élus</b>	
FAIVRE Marie-Claire	Conseil Départemental de Haute-Saône
KLEIN Didier	Association des Maires de France du Doubs (maire de Taillecourt)
CLAUDEL Philippe	Association des Maires de France du Doubs (maire d'Etupes)
GILLE Grégoire	Association des Maires de France de Haute-Saône (maire de Trémoins)
NARDIN Michel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Angeot)
REY Pierre	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Autrechêne)
FEURTEY Daniel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Danjoutin)
SCHERRER Roger	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Florimont)
HEILMANN Louis	Communauté de l'Agglomération Belfortaine
DUPREZ Jean-Jacques	Communauté de communes Sud Territoire
VERNIER Patrice	Pays de Montbéliard Agglomération
CHITRY-CLERC Marie-Claude	Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
JOANNES Henri	Syndicat des eaux de la Vallée du Rupt
<b>Collège des services de l'Etat</b>	
JOLY Pascal	Préfet du Territoire de Belfort et coordinateur du SAGE
GRANDJEAN Rachel	DDT 70
FAUVEL Dominique	DDT 90
TESSIER Laurent	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
GUIOT Marie	DREAL Franche-Comté
BOULANGER Bernard	ONEMA DIR Bourgogne Franche Comté
BELLECC Simon	ARS
PARAGE Patrick	Voies Navigables de France
BINETRUY Bernard	Office National des Forêts agence Nord Franche-Comté

Participants à la CLE :

Nom	Structure
EUGENE Isaline	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
RICHERT Jean	Conseil Départemental du Territoire de Belfort
RICHARD Hubert	Conseil Départemental du Territoire de Belfort
SCHILT Olivia	DDT 90
MEMBRE Béatrice	DDT 90
FASQUELLE Virginie	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
VEREECKE Julie	DREAL Bourgogne Franche-Comté
BOUJARD Olivier	DREAL Bourgogne Franche-Comté
CHRISTOPHE Clémence	Pays de Montbéliard Agglomération
GOLZNE Thibaud	Pays de Montbéliard Agglomération

BURRIER Antoine	Communauté d'Agglomération Belfortaine
DAVAL Sylvie	VNF
VISIEDO Régis	EPTB Saône et Doubs
PARRA Stéphane	EPTB Saône et Doubs
LYVINEC Ewen	EPTB Saône et Doubs
HENNEBELLE Florine	EPTB Saône et Doubs

Excusés mais représentés:

Nom	Structure
<b>Collège des usagers</b>	
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
MAUFFREY Jean-Paul	Chambre d'agriculture de Haute-Saône
<b>Collège des élus</b>	
CHAVEY Virginie	Conseil Départemental du Doubs
BOUQUET Florent	Conseil Départemental du Territoire de Belfort
DEMOUGE Charles	Association des Maires de France du Doubs (maire de Fesches-le-Châtel)
MARCJAN Thierry	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Fêche-l'Eglise)
ROTH Daniel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Lepuix-Gy)
BURKHALTER Fernand	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
	Parc Naturel Régional
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny
<b>Collège des services de l'Etat</b>	
SWARTZ Pascal	DDT 25

Excusés non représentés :

Nom	Structure
<b>Collège des usagers</b>	
HENRY Yvon	Conseil Economique Social et Environnement régional Franche-Comté

## 1. Introduction

M. Pascal Joly, préfet du Territoire de Belfort, accueille les participants à cette réunion et explique qu'il la présidera de manière exceptionnelle et ce jusqu'à ce que le nouveau président de la CLE soit élu en cours de séance. Il remercie le président du département pour son accueil dans cette salle de l'hôtel du département.

M. le Préfet du Territoire de Belfort rappelle que la dernière réunion de la CLE s'est déroulée en janvier 2015 et avait permis la validation du rapport sur les orientations stratégiques. Depuis et suite aux élections départementales, un nouvel arrêté de composition de la CLE a été rédigé et signé le 03 novembre 2015. Néanmoins de nouvelles modifications sont à prévoir suite aux élections régionales et nécessiteront la signature d'un nouvel arrêté suite à la désignation des nouveaux représentants de la région et du Parc Naturel Régional au sein de la CLE.

Il rappelle que la commission locale de l'eau réunit trois collèges : celui des usagers, celui de l'état, et celui des élus. Cette précision est importante car l'élection de la nouvelle Présidente ne pourra se faire qu'à l'intérieur du collège des élus.

M. le Préfet du Territoire de Belfort présente l'ordre du jour :

- rappel du rôle SAGE et de différentes étapes d'élaboration ;
- renouvellement de la gouvernance sur les postes vacants au sein du bureau ;  
(Il passera ensuite la main au nouveau président pour la suite de la réunion)
- actualités du SAGE ;
- arrêté d'un calendrier de travail.

Ce dernier point est important car il est nécessaire, après plusieurs mois d'interruption, de reprendre avec intensité les travaux d'approbation du SAGE.

## 2. Rappel du rôle du SAGE et point sur les différentes étapes d'élaboration

Stéphane Parra, Chef du Pôle Doubs à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs, remet le SAGE dans son contexte réglementaire.

La directive cadre sur l'eau (DCE), directive européenne, fixe un objectif de bon état pour 2015 avec des échéances parfois repoussées comme cela peut être le cas sur le bassin de l'Allan (2021 voire 2027) et un objectif de non dégradation de l'état actuel des masses d'eau. Dans le cadre de la DCE des plans de gestion sont mis en œuvre dans chacun des grands bassins versants sur le territoire national (SDAGE) et celui du bassin Rhône-Méditerranée a été adopté pour la période 2016-2021 par le comité de bassin le 20 novembre 2015. Dans ce cadre le bassin de l'Allan a été confirmé comme territoire prioritaire où un SAGE doit être mis en place pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

Il rappelle que le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau mis en place à une échelle hydrographique cohérente, ici sur le bassin versant de l'Allan, avec des objectifs en termes d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative, et devra être compatible avec le SDAGE Rhône-Méditerranée.

Il se compose de quatre documents dont les deux plus importants sont :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau qui fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin. L'ensemble des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau sur le territoire devront être compatibles avec le PAGD ;
- le règlement, document opposable aux décisions des autorités administratives dans le domaine de l'eau et aux tiers, va fixer des prescriptions en matière de gestion de l'eau pour préserver et restaurer les milieux aquatiques du territoire.

L'élaboration de cette procédure se fait en 3 phases :

- une phase préliminaire, réalisée en 2012, et qui consiste à définir le périmètre et à constituer l'instance de gouvernance (CLE) ;
- une phase d'élaboration du document qui a débuté en 2013 et qui se poursuit aujourd'hui. Y est inclut la rédaction des différentes pièces constitutives du SAGE, phase de travail actuelle ;
- une phase de mise en œuvre.

Les étapes d'élaboration sont validées par les instances du SAGE.

La première instance est une instance décisionnelle que représente la commission locale de l'eau. Elle réunit 54 membres qui regroupent toutes les parties prenantes : 27 membres élus des collectivités territoriales, 13 représentants de services de l'état et 14 représentants des usagers. Elle se réunit à une fréquence allant d'annuelle à semestrielle. Au vu de la quantité d'éléments à mettre en place cette année, il est fort possible que la CLE doit se réunir à plusieurs reprises.

La deuxième instance est le bureau de la CLE. Il a pour missions de suivre les travaux des différentes commissions thématiques, assiste et prépare les CLE. Il a la même représentation que cette dernière avec 16 membres au total : 8 membres élus, 4 membres états, 4 membres des usagers. Depuis 2012 le bureau se réunit 4 à 5 fois par an.

La troisième instance est composée de quatre commissions thématiques :

- la commission « ressource quantitative » ;
- la commission « pollution et qualité de l'eau » ;
- la commission « inondation » ;
- la commission « morphologie et milieux aquatiques ».

Elles sont ouvertes à l'ensemble des personnes pouvant apporter leur contribution à une thématique donnée et se réunissent autant que de besoin avec une moyenne de deux fois par an.

### 3. Renouvellement du bureau de la CLE

M. le Préfet du Territoire de Belfort fait un rappel du règlement de la CLE et particulièrement des conditions de renouvellement du bureau.

La CLE a adopté en 2012 un règlement intérieur. La commission est présidée par un élu choisi par le collège des élus. Le président est assisté par 3 vice-présidents, eux-mêmes issus du collège des élus, qui représentent chacun un département.

Des postes vacants appartenant au collège des élus doivent être réattribué au sein du bureau. Il s'agit des postes de :

- Mme Forcinal, ancienne présidente et élue de l'EPTB Saône et Doubs ;
- M. Poivey, ancien vice-président et élu du CD 70 ;
- M. Bart, membre sortant et ancien élu du CD 25 ;
- (Mme Chippa-Kiger, ancienne représentante du conseil régional, en attente de la désignation du nouveau représentant).

M. le Préfet précise que l'élection se fera sur majorité simple et à main levée sauf demande particulière d'un vote à bulletin secret.

#### Elections du président :

M. le Préfet demande les candidatures. Seule Mme Marie-Claude Chitry-Clerc fait acte de candidature pour la présidence de la CLE. Il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret de la part des élus. Mme Chitry-Clerc est élue à l'unanimité.

M. le Préfet déclare Mme Chitry-Clerc présidente de la CLE, la félicite et lui cède la présidence de la réunion.

Mme Chitry-Clerc remercie M. le Préfet pour son introduction et salue l'assemblée.

Elle remercie le collège des élus pour son élection, le préfet pour sa présence et son implication et l'ensemble des participants à cette commission locale de l'eau.

La présidente rappelle l'importance du SAGE pour les trois départements impliqués et met en avant le calendrier contraint pour sa réalisation compte-tenu de son caractère prioritaire issu du SDAGE. .

Elle salue le travail accompli par Anne-Marie Forcinal, Daniel Feurtey, Gérard Poivey, Patrice Vernier ainsi que par les services techniques de l'EPTB Saône et Doubs et en particulier Marie-Laure Berthommé.

Mme Chitry-Clerc revient sur les actualités de 2015 avec plusieurs points importants :

- approbation des orientations stratégiques du SAGE et validation par le comité d'agrément en février ;
- départ de l'animatrice en juillet ;
- validation de l'opération collective permettant de réduire l'utilisation de produits toxiques, le contrat OPALE, par la commission des aides de l'agence en décembre.

Elle rappelle l'avancement du SAGE et fait part de sa volonté de s'investir pleinement pour poursuivre et intensifier la dynamique engagée depuis 4 ans dans le but d'amener à son approbation en 2017.

#### Election des postes de vice-présidents :

M. Joly rappelle sa volonté de procéder à un vote par bloc pour assurer la représentativité des trois départements à la vice-présidence.

Mme Chitry-Clerc propose donc de voter pour la liste suivante :

- Daniel Feurtey pour le Territoire de Belfort ;
- Patrice Vernier pour le Doubs ;
- Marie-Claire Faivre pour la Haute-Saône.

De même que pour l'élection de la présidente, le vote se fera à main levée en l'absence de demande contraire.

La liste est approuvée à l'unanimité. La présidente félicite les vice-présidents.

#### Election des deux derniers postes vacants au sein du bureau :

Virginie Chavey du département de Doubs a, du fait de son absence, transmis à Mme Chitry-Clerc sa volonté de faire partie du bureau pour remplacer Jean-Marie Bart.

Mme Chavey est élue à l'unanimité.

Pour ce qui est du poste du bureau laissé pour un élu de la région Bourgogne Franche-Comté, la présidente indique sa volonté de le laisser vacant en attendant que la région désigne son représentant au sein de la CLE.

Mme Chitry-Clerc indique avoir reçu une sollicitation de M. Louis Heilmann pour intégrer le bureau élargi au titre de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) et l'accepte.

De plus M. Heilmann tient à s'exprimer au nom de M. Hervé Grisey, absent ce jour, qui souhaiterait lui aussi faire partie du bureau élargi. En effet M. Heilmann et M. Grisey sont, avec M. Feurtey, les membres les plus anciens de la CLE et ont ainsi acquis une bonne connaissance des enjeux du SAGE. De plus, M. Grisey a une compétence professionnelle intéressante pour la CLE.

Mme Chitry-Clerc propose d'en discuter lors d'un prochain bureau.

#### **4. Actualités du SAGE**

M. Régis Visiedo présente les évolutions du personnel de l'EPTB en charge du SAGE Allan.

Mme Berthommé a quitté son poste au cours du mois de juillet après avoir réalisé un travail remarquable avec la présidence précédente et les vice-présidents. L'EPTB a depuis œuvré pour son remplacement avec notamment un travail qui a dû être fait sur le montage financier. Tout ceci a conduit au recrutement au mois de décembre de Florine Hennebelle.

Mme Chitry-Clerc reprend la parole pour remercier à son tour Marie-Laure Berthommé pour sa contribution au SAGE Allan. Elle souhaite la bienvenue à Mme Hennebelle et l'invite à se présenter.

Mme Hennebelle se présente aux membres de la CLE et confirme que son arrivée en poste est prévue au 1<sup>er</sup> février 2016.

M. Laurent Tessier, Directeur de la délégation territoriale de Besançon de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, prend la parole et remercie monsieur le préfet d'avoir organisé cette réunion un an après la dernière rencontre de la CLE. Il félicite également la nouvelle présidente pour son élection.

M. Tessier souhaite revenir sur le comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée qui s'est réuni en février 2015. Ce comité étudie la conformité des SAGE avec le SDAGE du bassin à deux reprises : au moment de la validation des enjeux stratégiques, ce qui a été le cas pour le SAGE Allan en février 2015, et lors de l'arrêt de projet de SAGE avant mise à la consultation de public et des assemblés.

Ce comité a tenu à saluer le travail qui a été réalisé jusqu'à aujourd'hui pour l'élaboration du SAGE Allan avec des orientations stratégiques validées en deux ans et avec une gouvernance multi-acteurs efficace. Pour la suite, le comité de bassin pense qu'il est important d'avancer dorénavant sur une traduction opérationnelle d'un certain nombre d'orientations en particulier pour l'enjeu quantitatif avec comme point important la finalisation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Cela ne doit cependant pas faire oublier la traduction opérationnelle des enjeux indissociables que sont le risque d'inondation et la restauration des milieux aquatiques.

Il est aussi important de continuer à travailler sur les économies d'eau, la sécurisation en eau potable et la recherche de nouvelles ressources. Il est nécessaire d'anticiper les évolutions réglementaires en matière d'utilisation de pesticides avec notamment une interdiction programmée de l'utilisation de ceux-ci par les collectivités. M. Tessier met en avant l'importance de mettre en œuvre des opérations collectives sur la question des plans d'eau et des étangs, sujet important et aussi sujet de conflits d'usages. Des aides et des moyens de l'agence sont possibles à ce titre.

M. Tessier salue le travail déjà réalisé autour de la préservation des zones humides et encourage l'élaboration d'un plan de gestion stratégique dans le Territoire de Belfort avec, ici aussi, un accompagnement possible de l'agence de l'eau.

Il est également essentiel pour la CLE de se saisir du sujet de la future compétence GEMAPI des collectivités territoriales pour en débattre et en discuter.

M. Tessier conclut ce sujet sur les félicitations et les encouragements du comité de bassin.

Il revient à présent sur l'opération collective « OPération ALLan Environnement », dit contrat OPALE, qui a été validé par la commission des aides de l'agence en décembre 2015, et qui permettra de faire travailler ensemble les collectivités territoriales, les communautés d'agglomération et la CCI sur la maîtrise des pollutions toxiques industrielles sur le bassin de l'Allan.

Mme Chitry-Clerc en profite pour signaler que le contrat d'opération collective a été approuvé le 17 décembre par le conseil départemental du Territoire de Belfort.

## **5. Point sur la Directive Inondation**

Mme Julie Vereecke de la DREAL BFC et M. Ewen Lyvynec sont invités à présenter rapidement un point étape sur la directive inondation.

Mme Vereecke souligne l'importance pour eux de profiter d'un temps de parole car 2016 constitue l'année où doit être élaborée une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLRI) sur le territoire.

En effet, la Directive Inondation a été adoptée en 2007 et a été traduite sur le territoire national à travers une Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'Inondation (SNGRI) approuvée en 2011 et dans les grands bassins versants à travers les Plans de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI). Celui du bassin Rhône-Méditerranée a été approuvé le 7/12/2015.

La déclinaison d'une SLGRI en 2016 sur le périmètre des agglomérations de Belfort et Montbéliard est obligatoire à cause de la désignation de la double agglomération comme étant un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).

Elle rappelle que le périmètre choisi de la stratégie locale est celui du SAGE élargi aux six communes du sud de PMA afin de trouver une cohérence d'actions et de gouvernance des politiques.

M. Lyvynec fait un retour sur la CLE du 26 janvier 2015 qui a délibéré sur l'inscription dans l'enjeu de gouvernance du SAGE de l'accompagnement de la CLE et des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie locale et à sa mise en œuvre future. A cette occasion la CLE a mandaté la commission inondation, élargie au six communes de PMA exclues du SAGE, comme instance de concertation pour l'élaboration de la stratégie locale.

En mars 2015, deux réunions techniques ont été menées pour échanger avec les acteurs sur les besoins/objectifs que ces acteurs auraient en matière de gestion des inondations.

En décembre 2015, le PGRI a été adopté et contient une première version de la stratégie locale. Celle-ci est divisée en 5 grandes orientations :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- Améliorer résilience du territoire exposé
- Organiser les acteurs et les compétences
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondations.

Chaque orientation contient des dispositions pour lesquelles il faudra élaborer un contenu pour 2016.

Une deuxième version de la stratégie locale devra être élaborée pour 2016. Pour cela, des parties prenantes seront désignées en février 2016 et devront identifier les orientations et les priorités locales en matière de prévention du risque d'inondation pour 2017-2021. Ce travail passera par un diagnostic en 2016 et une possible déclinaison opérationnelle à partir de 2017 (PAPI).

## 6. Calendrier prévisionnel

M. Parra procède à un rappel sur la procédure d'approbation.

Lors de la phase de délibération, la CLE enverra les documents constitutifs du SAGE pour consultation à M. le préfet du Territoire de Belfort et sera également transmis pour consultation aux partenaires et collectivités territoriales :

- chambres consulaires ;
- conseils départementaux ;
- conseil régional ;
- EPTB S&D
- groupement intercommunaux en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Le dossier sera aussi envoyé pour avis au comité de bassin.

La CLE recueillera les avis et les soumettra avec le projet de SAGE pour enquête publique (8 mois). A l'issue de cette phase d'enquête publique, un rapport et un avis motivé du commissaire enquêteur seront transmis à la CLE pour intégration des remarques. Le projet sera adopté et la déclaration rédigée. L'approbation du SAGE par l'ensemble des préfets de département concernés sera suivie par la publication d'un arrêté inter-préfectoral du SAGE et par une publicité. Si des modifications sont souhaitées par un préfet, il devra exposer son avis à la CLE et qui délibèrera pour y intégrer les modifications.

A partir de février, le travail de l'animatrice sera de procéder à la rédaction de l'enquête environnementale jusqu'en mai et à la rédaction du PAGD et du règlement. Une approbation du SAGE par la CLE pourra être envisagée à l'automne 2016 avant transmission pour avis aux services de l'état, aux collectivités et au comité d'agrément. Après une période de quatre mois, la CLE devra à nouveau se réunir en début d'année 2017 pour établir le recueil des avis et pour passer à la phase d'enquête publique pendant 8 mois dans le but de permettre une approbation du SAGE à l'automne 2017.

Pour aboutir dans les délais souhaités, un travail assidu de l'animatrice et des parties prenantes sera nécessaire. Malgré son ambition le calendrier demeure réaliste.

## 7. Conclusions

M. Visiedo félicite Mme la présidente pour son élection et félicite l'engagement des vice-présidents et des collègues pour le travail accompli ainsi que Mme Hennebelle pour sa réussite.

Il confirme l'EPTB comme structure porteuse, et sa volonté de s'engager dans la démarche.

Il remercie le préfet et M. Tessier pour leur accompagnement ainsi que celui de leurs services.

Mme Chitry-Clerc remercie l'ensemble des participants pour le travail réalisé, en particulier Mme Forcinal qui s'est fortement impliquée dans la démarche.

Madame la présidente rappelle les enjeux présents sur le territoire et donc l'importance du SAGE.

Suite au point réalisé par la DREAL BFC et l'ETPB Saône et Doubs sur la SLGRI, une réunion sur la thématique inondation sera organisée dès février.

Elle remercie l'ensemble des participants à cette réunion.